

Créée il y a 29 ans, la **saison musicale des Invalides** ne cesse de se réinventer pour faire résonner la musique en lien avec les activités du **musée de l'Armée**. Elle valorise par sa programmation le plus prestigieux des édifices militaires, et en particulier la cathédrale Saint-Louis avec son grand orgue au buffet historique et le grand salon doté d'une acoustique idéale.

Les chiffres clés

Plus de **2 500 concerts** depuis 1993

Plus de **30 concerts** par an

Plus de **15 000 spectateurs** par an

Pourquoi soutenir la saison musicale des Invalides ?

La saison musicale met à l'honneur des formations et des artistes de renommée internationale, participe à la promotion des jeunes talents musicaux et offre à ses spectateurs des concerts issus du répertoire classique ou moins connu du grand public. Soutenir la programmation musicale du musée de l'Armée, c'est encourager les artistes et participer à la valorisation de leur talent d'exception tout en vous associant à une longue tradition de transmission.

Les avantages fiscaux

En tant que donateur particulier

Vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 % du montant du don réalisé sur l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du plafond imposable. En cas de dépassement de ce seuil, vous pouvez reporter l'excédent sur les cinq exercices fiscaux suivants.

Le Cercle du tambour-major

Grâce à votre don, vous pouvez intégrer le **Cercle du tambour-major** et ainsi bénéficier de nombreux avantages.

Votre don	À partir de 100 €	À partir de 250 €	À partir de 500 €	À partir de 1 000 €
Vos avantages	- Remerciements sur le site internet - Inscription à la lettre d'information 2 places pour un concert 1 ouvrage sur la musique militaire	<i>Tous les avantages du palier précédent avec en supplément :</i> Invitation aux grands événements et vernissages des expositions du Musée	<i>Tous les avantages du palier précédent avec en supplément :</i> Carte VIP valable pour 2 personnes permettant d'accéder au Musée toute l'année pendant les horaires d'ouverture	<i>Tous les avantages du palier précédent avec en supplément :</i> Invitation à un événement mécène

Comment soutenir la saison musicale des Invalides ?

☐

Madame

☐

Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Courriel

Téléphone

Je fais un don de

☐

100 €

☐

250 €

☐

500 €

☐

1 000 €

☐

Autre : _____

Tous les dons reçus seront irrévocablement affectés à la saison musicale des Invalides.

Date

Signature

Je souhaite régler



Par chèque à l'ordre de
« Agent comptable du musée
de l'Armée »

Je renvoie ce **bulletin** accompagné de
mon chèque à l'adresse suivante

Mission Mécénat
Musée de l'Armée - Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle – 75007 Paris



Par virement bancaire

Je renvoie ce **bulletin** par mail à l'adresse
mecenat@musee-armee.fr

ou j'appelle le **+33 (0)1 44 42 38 81**

☐

Je souhaite recevoir un reçu fiscal (*aucun reçu fiscal délivré pour les dons inférieurs à 10€*)

☐

Je souhaite recevoir la lettre d'information du Musée et de la saison musicale par e-mail

☐

Je ne souhaite pas bénéficier de contreparties

☐

Je ne souhaite pas que mon nom apparaisse dans les remerciements

Protection des données personnelles : Le musée de l'Armée, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des dons en faveur de la saison musicale des Invalides, des reçus fiscaux, des contreparties, de la publication du nom du donateur et de la communication ainsi qu'à des fins statistiques sur la base de son intérêt légitime. L'ensemble des données visées sont nécessaires au traitement. Ces données ne sont destinées qu'aux services du musée de l'Armée ayant à en connaître. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers. Vos données sont traitées conformément à notre politique de confidentialité accessible sous ce lien : <https://www.musee-armee.fr/a-propos/politique-de-confidentialite>.